

## Changement de domicile de l'enfant

-----  
Par dardelet

Bonjour,

mon fils aura 17 ans le 11/11/2009 , il désire ne plus vivre chez sa mère et donc habiter avec moi, son père.  
j'aimerais connaître mes droits , je suis travailleur frontalier (SUISSE) :

- assurance de l'enfant
- allocation familiale

nous n'avons jamais été marié , je lui verse actuellement une pension ,je désire naturellement la supprimer.

Pensez vous qu'il est nécessaire de demander à la maman une lettre stipulant qu'elle me laisse la garde de l'enfant.